

Le 7 décembre 2021

Chères, chers membres du personnel scolaire,

Veillez trouver ci-dessous un tableau comparatif de certaines différences entre les dernières offres de règlement des deux parties : l'offre de règlement de l'équipe de négociation du personnel scolaire (en date du 18 novembre) et la proposition de règlement du Conseil des employeurs des collèges (CEC) (en date du 23 novembre). On compare ici les offres en fonction des diverses questions de négociation.

CHARGE DE TRAVAIL

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• L'équipe du personnel scolaire propose d'ajouter un libellé pour permettre au personnel scolaire d'avoir <u>du temps supplémentaire pour la préparation des cours ayant une composante en ligne</u>, après discussion avec leur gestionnaire.• L'équipe du CEC ne propose <u>aucun changement</u> au temps alloué pour la préparation. |
| <ul style="list-style-type: none">• L'équipe du personnel scolaire propose <u>d'augmenter le temps pour l'évaluation d'essai ou de projet et feedback</u> à 7 minutes et 12 secondes au maximum par étudiant par semaine (pour un cours de 3 heures) au lieu de 5 minutes et 24 secondes actuellement.• L'équipe du CEC ne propose <u>aucun changement</u> au temps prévu pour l'évaluation/le feedback. |
| <ul style="list-style-type: none">• Les deux parties proposent un Comité mixte sur la charge de travail pour traiter des questions de charge de travail <i>à long terme</i>. Pour le règlement des différends, l'équipe du personnel scolaire propose que <u>les décisions d'un arbitre neutre soient exécutoires</u> pour la prochaine ronde de négociation.• L'équipe du CEC propose que seul un président neutre <u>puisse faire des recommandations non contraignantes</u> pour la prochaine ronde de négociation. |

DOTATION EN PERSONNEL

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• L'équipe du personnel scolaire propose un libellé qui <u>empêcherait un membre de perdre du travail ou de la rémunération</u> parce qu'un travail, qui est normalement effectué par les membres de l'unité de négociation, a été sous-traité en dehors de l'unité de négociation.• L'offre du CEC ne contient <u>aucune disposition contre la sous-traitance</u>. |
|--|

CHARGE PARTIELLE

- L'équipe du personnel scolaire propose de permettre aux employés à charge partielle de bénéficier des prestations de raccordement durant les périodes où il n'enseignent pas **lorsqu'ils ont une offre d'emploi par écrit** (ce qui inclurait un courriel). Cette proposition n'aurait pas de coût pour l'employeur.
- L'équipe du CEC propose que les employés à charge partielle n'aient droit aux prestations de raccordement **uniquement lorsqu'ils ont un contrat de travail** en main propre pour un emploi futur.

- L'équipe du personnel scolaire propose qu'on offre **le maximum possible d'affectations de charge de travail partielle** (par exemple 12 heures par semaine) aux employés à charge partielle ayant de l'ancienneté.
- L'offre de l'équipe du CEC ne contient **pas une telle proposition**.

- L'équipe du personnel scolaire propose que la liste des cours auxquels un membre du personnel scolaire à charge partielle peut faire valoir ses droits d'ancienneté **soit divulguée** au membre du personnel scolaire et à la section locale.
- Le CEC **ne** propose **pas** la divulgation de cette information.

- L'équipe du personnel scolaire propose **d'élargir l'accès au registre des employés à charge partielle** à tous les membres du personnel scolaire qui ont une expérience d'enseignement à charge partielle.
- L'offre de l'équipe du CEC ne contient **pas une telle proposition**.

ÉQUITÉ

- L'équipe du personnel scolaire propose que les sous-comités locaux sur l'équité, la diversité et l'inclusion puissent faire **des recommandations directement aux conseils d'administration des collèges (qui sont les décideurs ultimes des collèges)**.
- L'équipe du CEC propose que **les recommandations des sous-comités ne soient adressées qu'aux présidents des collèges** (qui peuvent décider ou non de les envoyer aux conseils d'administration).

- L'équipe du personnel scolaire propose un nouveau libellé afin de permettre aux sous-comités locaux de faire des recommandations sur la façon de mettre en œuvre **des politiques collégiales équitables dans leurs effets**.
- Le CEC propose un libellé qui **ferait seulement « progresser »** les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

COORDONNATRICES/COORDONNATEURS

- L'équipe du personnel scolaire propose un libellé qui stipule explicitement que la charge de travail des coordonnatrices et coordonnateurs **doit être raisonnable**.
- L'équipe du CEC **ne propose pas** un tel libellé.

UTILISATION DU MATÉRIEL DE COURS CRÉÉ PAR LE PERSONNEL SCOLAIRE

- L'équipe du personnel scolaire propose un libellé pour empêcher le collègue **d'utiliser, de partager, de vendre ou de transférer le matériel de cours créé par le personnel scolaire sans le consentement écrit** du membre.
- L'équipe du CEC ne propose pas **un tel libellé**.

SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

- Bien que les deux parties se soient entendues sur un libellé pour rouvrir les négociations salariales dans le cas de l'annulation des restrictions du projet de loi 124 limitant les augmentations de rémunération annuelles à 1 %, **l'équipe du CEC propose un contrat de 3 ans** avec des augmentations de la rémunération générales de 1 %.
- **L'équipe du personnel scolaire propose un contrat de 2 ans** avec des augmentations de 1 %.
- En plus de l'ajout convenu par les parties d'un libellé pour prendre en charge le cannabis à usage thérapeutique prescrit par un médecin autorisé jusqu'à un maximum de 4 000 \$ par année, l'équipe du personnel scolaire propose d'**allouer le restant de l'augmentation possible de 1 % des prestations aux implants dentaires**.
- Le CEC ne fait **aucune proposition pour le restant** de la possible augmentation de 1 % pour des prestations.

AUTOCHTONISATION, DÉCOLONISATION, VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

- L'équipe du CEC propose un « processus non accusatoire » pour travailler « sur les questions liées à la réalité autochtone ».
- L'équipe du personnel scolaire propose **des tables rondes, dirigées par des Autochtones et présidées conjointement, avec un accent plus spécifique**, ainsi qu'une analyse, des politiques collégiales et de la convention collective.

- L'équipe du personnel scolaire propose également **des tables rondes locales** pour examiner les politiques individuelles des collèges dans le but d'aller de l'avant autant que possible avec l'autochtonisation et la décolonisation.
- Ce **n'est pas** le cas de l'équipe du CEC.

- L'équipe du personnel scolaire propose un **mécanisme de règlement des différends pour formuler des recommandations concrètes** avant la prochaine ronde de négociation, avec la participation au final de l'un des deux arbitres autochtones que les deux parties ont accepté d'ajouter à la CC.
- La proposition de l'équipe du CEC ne comporte **aucun mécanisme de règlement des différends**.

DÉFINITION DE CLASSE DES CONSEILLÈRES/CONSEILLERS

- L'équipe du CEC propose d'inclure un libellé qui pourrait donner à la direction le droit **d'attribuer les tâches des conseillères et conseillers à des personnes en dehors de l'unité de négociation**.
- L'équipe du personnel scolaire s'y oppose, estimant que cela **faciliterait la sous-traitance du travail des conseillères et conseillers**, comme nous l'avons déjà vu dans certains collèges.